

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2808

17 novembre 2011

SOMMAIRE

Aigeln S.à r.l.	134738	Continental Investments S.A.	134775
Amromco Lux S.à r.l.	134752	Crimson S.A.	134781
Bodrum s.à r.l.	134738	Curzon Capital Partners II S.à r.l.	134776
Bofra Invest Sàrl	134772	D2 Properties Sàrl	134783
Bofra Invest Sàrl	134772	Danieli Capital S.à r.l.	134781
Botech S.à r.l.	134752	Delphimmo	134782
Boucherie Clement S.à r.l.	134773	Den Daimerléck, S.à r.l.	134782
Boucherie Clement Schuttrange S.à r.l.	134773	Der Augenoptiker S.à r.l.	134782
Boulangerie Pâtisserie Zehren Sàrl	134774	Digital Luxembourg III S.à r.l.	134759
Cadum International S.A.	134776	DKMT S.à r.l.	134783
Cadum International S.A.	134777	DOMINGUES Joaquim, Pose de Carrelas ges Sàrl	134783
Cadum International S.A.	134776	E & J Coiffure S.à r.l.	134784
Capital Four Invest	134774	Eni International N.A. N.V. S.à r.l.	134784
Cara Property S.A.	134777	EPS Holding SPF S.A.	134762
Carbery Luxembourg S.à r.l.	134764	E.V.C. S.à r.l.	134784
Carl Zeiss Vision Luxembourg S.à r.l.	134775	Fideos Financial Services S.A.	134776
Carpford Investments S.A.	134775	GEAF International 1 S.à r.l.	134775
Carruzzi Cars S.à r.l.	134782	GSO Luxembourg Offshore Funding S.à r.l.	134784
C. Automobiles S.A.	134774	Happy Family S.à r.l.	134777
Cedrat S.à r.l.	134777	IFG Sàrl (Immobilière, Finances et Ges- tion)	134764
CFFI Holdings S. à r.l.	134778	Indian Fund S.A., SICAV-SIF	134781
Challenge III S.à r.l.	134778	Interspazio Holding S.A.	134779
Choron Finance (Luxembourg) S.A.	134778	New Trans Euro S.à r.l.	134766
Citio Sàrl	134778	Orsa Maggiore S.A.	134772
Clairimmo S.A.	134779	PhotoTechLuxco 2 S.A.	134783
Clarenville CDO S.A.	134779	Portland International Finance S.à r.l.	134780
Clorane S.A.	134779	Prize Holdings 1 S.à r.l.	134764
Codic Development	134774	SAW s.à r.l.	134769
Codic Luxembourg S.A.	134780	Tilbury Investments S.A.	134773
Cogefilux	134780		
Comma-Lux Soparfi S.A.	134781		

Bodrum s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 66, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 145.748.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire de la société Bodrum s.à.r.l. en date du 07 mars 2011 à 19h00 tenue au siège social

L'Assemblée dûment constituée et représentée a pris les décisions suivantes:

1. Démission en qualité de gérant technique en date du 31/03/2011 Monsieur BEKIRGIL Zeki, domicilié à route de Thionville 158, L-2610 Luxembourg.
2. Nomination en qualité de gérant technique en date du 01/04/2011 Monsieur GEZER Erol, domicilié Chemin Privé 8, F-57270 Uckange.

Signature.

Référence de publication: 2011140173/15.

(110162629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Aigel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 163.724.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the eight day of September.

Before us Maître SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mr. Hans Eckerström, partner, born in Karlskoga, Sweden, on February 16, 1972, residing at Hagkrogen 12, SE-181 31 LIDINGÖ, Sweden, hereby represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of proxy given under private seal on September 7, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", private limited liability company, governed by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, and the present articles of association.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, these shareholders may take appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company has one sole shareholder, he exercises the powers attributed to the general meeting of shareholders.

Art. 2. Definitions.

«Articles» means these articles of association in their present form and as amended from time to time;

«Agreed Provision» means the amount to be allocated to a provision account as determined by the Board of Directors (conseil de gérance), acting reasonably, in order to ensure (i) the successful running of the business of the Company and, (ii) that sufficient funds are maintained according to the cycle of fund raising and consequent level of forecastable income and expenses of the Company;

"Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the subscribed share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Luxembourg laws or of the Articles, each time as set out in the relevant interim financial statements so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the subscribed share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Luxembourg laws or of the Articles.

«Board of Directors (conseil de gérance)» has the meaning as set forth in Article 14;

“Cancellation Value Per Share” means the value calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such class of shares;

«Class A Preferred Shares» means the preferred shares of class A and «Class A Preferred Share» means any of them;

«Class B Preferred Shares» means the preferred shares of class B and «Class B Preferred Share» means any of them;

«Class C Preferred Shares» means the preferred shares of class C and «Class C Preferred Share» means any of them;

«Class D Preferred Shares» means the preferred shares of class D and «Class D Preferred Share» means any of them;

«Class E Preferred Shares» means the preferred shares of class E and «Class E Preferred Share» means any of them;

«Class F Preferred Shares» means the preferred shares of class F and «Class F Preferred Share» means any of them;

«Class G Preferred Shares» means the preferred shares of class G and «Class G Preferred Share» means any of them;

«Class H Preferred Shares» means the preferred shares of class H and «Class H Preferred Share» means any of them;

«Class I Preferred Shares» means the preferred shares of class I and «Class I Preferred Share» means any of them;

“Class of Shares” means collectively all the classes of shares in issue at a given moment;

«Company» means the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) Aigel S.à r.l. governed by these Articles;

«Company Act» means the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time;

“Director” means a member of the Board of Directors (conseil de gérance);

«Financial Year» has the meaning as set forth in Article 18;

«First Classes of Shares» means, at a given moment, the other class(es) of Shares than the Last Class of Shares;

«General Shareholders’ Meeting» means any general meeting of the Shareholders of the Company;

«Interim Financial Statements» means the interim balance sheet, the interim profit and loss account and the interim attached notes of the Company;

«Last Class of Shares» means the last class of Shares based on alphabetical order which is still in issue at a given moment;

«Ordinary Shares» means the ordinary shares «Ordinary Share» means any of them;

«Shares» means the Shares of each class and “Share” means any of them;

«Shareholders» means the holders of Shares of any class and «Shareholder» means any of them;

“Total Cancellation Amount” means the amount determined by the Board of Directors (conseil de gérance) taking and approved by the General Shareholders’ Meeting on the basis of the relevant Interim Financial Statements. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Shareholders’ Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles.

Art. 3. The Company’s name is Aigel S.à r.l..

Art. 4. The Company’s purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises, to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same, to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg sanctioned by special resolution of the shareholders approving the amendment of the Company’s articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Directors (conseil de gérance).

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 6. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 7. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 8. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, under any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 9. The subscribed capital of the Company is set at Fifty-Seven Thousand Five Hundred Euro (EUR 57,500) divided into:

- One Hundred Twenty-Five (125) Ordinary Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class A Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class B Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class C Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class D Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class E Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class F Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class G Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class H Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class I Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;

All with a nominal value of One Hundred Euro (EUR 100) per Share.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by special resolution of the shareholders approving the amendment of the Company's Articles.

In addition to the subscribed share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 10. Each Share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights pro rata to his shareholding. Except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Company Act, each share shall rank *pari passu* with every other share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

Art. 11. The shares are freely transferable between the shareholders.

Shares may not be transferred *inter vivos* to non-shareholders unless approved by special resolution of the shareholders.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Company Act.

A share cannot be held by joint owners. Each share has one owner.

Art. 12. The Company may repurchase its shares under due observance of the provisions of the Company Act. Furthermore, the Company shall be entitled subject to (i) the prior approval of all the Shareholders having a voting right to be casted at a General

Shareholders' Meeting, (ii) the agreement of all the holders of the Shares to be repurchased, to repurchase the entire Last Class of Shares at any time by serving notice to the holders of the Last Class of Shares specifying the number of relevant Shares to be repurchased and the date on which the repurchase is to take place (the "Repurchase Date") provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Ordinary Shares. In the case of any repurchase and cancellation of a whole Class of Shares, such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class I Preferred Shares;
- (ii) Class H Preferred Shares;
- (iii) Class G Preferred Shares;
- (iv) Class F Preferred Shares;
- (v) Class E Preferred Shares;
- (vi) Class D Preferred Shares;
- (vii) Class C Preferred Shares;
- (viii) Class B Preferred Shares; and
- (ix) Class A Preferred Shares.

In the event of a reduction of the subscribed share capital through the repurchase and the cancellation of a whole Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Board of Directors (conseil de gérance) and approved by the General Meeting with respect to the Class of Shares to be redeemed, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Company may repurchase its Shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by the Companies Act.

The Total Cancellation Amount shall automatically become payable on Repurchase Date.

Immediately after the payment of the Total Cancellation Amount, the Board of Directors (conseil de gérance) shall convene a General Shareholders' Meeting in view of decreasing the subscribed share capital by cancelling the repurchased Last Class of Shares.

Art. 13. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the Shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of the Articles, provided that (i) any reduction in the subscribed share capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation of Article 12; (ii) any increase in the subscribed share capital (a) shall be made proportionately to each Class of Shares then outstanding and (b) must result in each Shareholder holding a proportionate part of each Class of Shares then outstanding; (iii) any subdivision of a Class of Shares into new Classes of Shares must result in each Shareholder of the former undivided Class of Shares holding a proportionate part of each new subdivided Class of Shares; and (iv) any combination or aggregation of Classes of Shares into a new Class of Shares must result in each Shareholder of the former Classes of Shares holding a proportionate part of the new, combined Class of Shares.

Management

Art. 14. The Company is managed by at least three (3) Directors (gérants) who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by ordinary shareholders resolution, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Directors (gérants) are appointed for an undetermined period. The Directors (gérants) may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one Director (gérant), the Directors (gérants) constitute a Board of Directors (conseil de gérance). Any Director (gérant) may participate in any meeting of the Board of Directors (conseil de gérance) by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. In any case the board meetings should physically take place in Luxembourg with the majority of Directors (gérants) attending in person. The chairperson must physically attend the board meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Directors (gérants) may be represented at meetings of the board by another Director (gérant).

Written notice of any meeting of the Board of Directors (conseil de gérance) must be given to the Directors (gérants) twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of consent of each Director (gérant) in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors (conseil de gérance).

The general meeting of shareholders may decide to appoint Directors (gérants) of two different classes, being class A Directors (gérants) and class B Directors (gérants). Any such classification of Directors (gérants) shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors (gérants) be identified with respect to the class they belong.

All resolutions of the Board of Directors (conseil de gérance) are validly taken only by the approval of all of the Directors (gérants) of the Company. If a unanimous resolution cannot be reached, the proposal shall be postponed and the Board of Directors (conseil de gérance) shall have a new board meeting three calendar weeks later. If a unanimous resolution cannot be reached at that meeting, the proposal cannot be adopted.

The Board of Directors (conseil de gérance) may also, unanimously, pass written resolutions. Written resolutions may be circulated by cable or facsimile or any other similar means of communication and may be signed in any number of counterparts and on separate counterparts, each of which when duly signed shall constitute an original and all counterparts shall together constitute one and the same instrument. Directors' (gérants) resolutions, including written resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any Director (gérant). However, written resolutions should only be used in emergency situations where a physical board meeting cannot be convened within the applicable time.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole Director (gérant), and in the case of a Board of Directors (conseil de gérance) by the joint signature of all of the Directors (gérants), provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Directors (gérants) (namely class A Directors (gérants) and class B Directors (gérants)) the Company will only be validly bound by the signatures of all Class A Directors (gérants) and all Class B Directors (gérants) signing together. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole Director (gérant) (if there is only one) or as the case may be the Board of Directors (conseil de gérance) all of the Directors (gérants) and, in the event of classes of Directors (gérants), by all Class A Directors (gérants) and all Class B Directors (gérants) signing jointly.

The Company will be bound by the joint signature of all Directors (gérants). However, for payments not exceeding EUR 40,000 (up to a total of EUR 50,000 per year on an aggregated basis), the Company will be bound by the joint signature of two Directors (gérants).

Art. 15. A Director (gérant) does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly carried out by him on behalf of the Company; as an agent he is only responsible for the execution of his mandate.

Shareholders decisions

Art. 16. Shareholders' decisions are made at shareholders' meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number less is than twenty-five.

In that case, each shareholder shall receive the complete text of each resolution or decision to be taken, and vote in writing, sent by ordinary mail, electronic mail or telefax.

Shareholders may also, unanimously, pass written resolutions. Written resolutions may be circulated by cable or facsimile or any other similar means of communication and may be signed in any number of counterparts and on separate counterparts, each of which when duly signed shall constitute an original and all counterparts shall together constitute one and the same instrument. Shareholders' resolutions, including written resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of a Director (gérant) of the Company.

Art. 17. An ordinary resolution is validly adopted when passed by the shareholders of the Company entitled to vote at a general meeting and whose shares represent more than 50% of the issued share capital.

A special resolution is validly adopted when passed by the shareholders of the Company entitled to vote at a general meeting and whose shares represent at least 75% of the issued share capital.

If a quorum is not present at the first meeting, a second shareholders' meeting will be convened and notice of the second meeting of shareholders are immediately sent by registered letter to the shareholders.

At this second meeting, decisions will be taken by the majority of voting shareholders regardless of whether the majority of the issued share capital is represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors (conseil de gérance) may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers attributed to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the Company Act on the private limited liability companies ("sociétés à responsabilité limitée").

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the Directors (gérants) are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 18. The Company's financial year begins on January 1st and ends on December 31st.

Art. 19. Each year, the management will draw up the balance sheet which will contain a list of all assets of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the Director(s) (gérant(s)) and shareholders toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 20. Each shareholder may inspect at the head office the list of assets, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital. The deduction becomes compulsory when the statutory reserve is at any one time less than one tenth of the issued capital and the Company will immediately make further deductions to ensure that the statutory reserve is at least equal to one tenth of the issued capital. The excess is distributed among the shareholders.

After allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s).

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class A Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class B Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class B Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class C Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class D Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class D Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class E Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class E Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class F Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class F Preferred Shares held by them, then

- the holders of Class G Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class G Preferred Shares held by them, then

- the holders of Class H Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class H Preferred Shares held by them, then

- the holders of Class I Preferred Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding Class of Shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class I Preferred Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Article 12 hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding Class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class H Preferred Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Companies Act and in compliance with the foregoing provisions, the Directors (gérants) may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Directors (gérants) shall fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

The share premium account may be distributed to the shareholders provided it is sanctioned by ordinary resolution of the shareholders. Any amount of the share premium account may be allocated to the legal reserve account, provided it is sanctioned by ordinary resolution of the shareholders.

Winding-up - Liquidation - Reimbursement

Art. 22. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by ordinary shareholders resolution which will specify their powers and fix their remuneration.

After payment of all debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in Article 21 hereof.

Art. 23. The par value and issue premium paid, if any, with respect to the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares and I Preferred Shares shall be paid, *pari passu*, to the holders of Class A Preferred Shares, the holders of Class B Preferred Shares, the holders of Class C Preferred Shares, the holders of Class D Preferred Shares, the holders of Class E Preferred Shares, the holders of Class F Preferred Shares, the holders of Class G Preferred Shares, the holders of Class H Preferred Shares and I Preferred Shares respectively, in priority to payment of the par value and issue premium to be paid to the holders of Ordinary Shares with respect to the Ordinary Shares.

Applicable law

Art. 24. The laws here above mentioned in article 1 shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2011.

Subscription – Payment

Mr Hans Eckerström, represented as stated here above, declares to subscribe the Shares and to fully paid up such Shares by a contribution in cash.

The Shares representing the subscribed share capital are subscribed by Mr. Hans Eckerström, represented as stated here above, as follows:

Subscriber	Number and Class of Shares in the Company of EUR 100 each	Share Premium linked to Class of Shares	Total subscription value
Mr Hans Eckerström	125 Ordinary Shares	-	EUR 12,500
	50 Class A Shares	-	EUR 5,000
	50 Class B Shares	-	EUR 5,000
	50 Class C Shares	-	EUR 5,000
	50 Class D Shares	-	EUR 5,000
	50 Class E Shares	-	EUR 5,000
	50 Class F Shares	-	EUR 5,000
	50 Class G Shares	-	EUR 5,000
	50 Class H Shares	-	EUR 5,000
	50 Class I Shares	-	EUR 5,000
Total	575 Shares	-	EUR 57,500

The appearing person declared that the Shares have been entirely paid up in cash, and that the Company has at its disposal the total amount of fifty-seven thousand five hundred Euro (EUR 57,500), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand six hundred Euro (EUR 1.600.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Directors (gérants) for an undetermined duration

Mrs Noëlla Antoine, chartered accountant, born in Saint-Pierre on January 11, 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

and

Mrs Ingrid Moinet, chartered accountant, born in Bastogne on December 5, 1975, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

and

Mrs Wilhelmina von Alwyn-Steennis, lawyer, born in Rotterdam on August 29, 1967, with professional address at 26 Esplanade, St Helier, Jersey, JE2 3QA;

and

Mr Hans Eckerström, partner, born in Karlskoga on February 16, 1972, residing at Hagkrogen 12, SE-181 31 LIDINGÖ, Sweden.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof and in faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le huitième jour du mois de septembre.

Par devant Maître SCHAEFFER notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

M. Hans Eckerström, associé, né à Karlskoga le 16 février 1972, résidant au 12 Hagkrogen, SE-181 31 LIDINGÖ, Suède, ici représenté par Mme Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privée datée du 7 septembre 2011.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui auprès de l'administration de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le Notaire soussigné de dresser l'acte de constitution d'une société privée à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er} . Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les Associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des Associés.

Art. 2. Définitions. «Statuts» signifie les présents statuts dans leur présente forme tels que modifiés de temps en temps;

«Provision Conventionnelle» signifie le montant à allouer à un compte de provision tel que déterminé par le conseil de gérance, agissant raisonnablement, afin de s'assurer (i) de l'exploitation prospère de la Société et

(ii) que des fonds suffisants soient maintenus selon le cycle de levée de fonds et du niveau conséquent des revenus et dépenses prévisibles de la Société.

«Montant Disponible» signifie le montant total des profits nets de la Société (y compris les profits reportés) dans la mesure où les associés auraient droit à des distributions de dividendes en application des Statuts, augmenté (i) de toutes réserves librement distribuables et (ii) selon les cas par du montant de la réduction de capital souscrit et de la réduction de la réserve légale relative à la classe de parts sociales à racheter / annuler mais réduit de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées), et (ii) toutes sommes placées en réserve(s) en application des dispositions des lois Luxembourgeoises ou des Statuts, chaque fois que repris dans les comptes intermédiaires, ainsi:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Lorsque:

AA = Montant Disponible

NP = profits nets (y compris les profits reportés)

P = toutes réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction de capital souscrit et de la réduction de la réserve légale relative à la classe de parts sociales à annuler

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toutes sommes à allouer en réserve(s) en application des dispositions des lois Luxembourgeoises ou des Statuts.

«Conseil de Gérance» a la signification telle que déterminée à l'Article 14;

«Valeur d'Annulation par Part Sociales» signifie la valeur calculée en divisant le Montant Total d'Annulation à appliquer à la classe de parts sociales à racheter et annuler par le nombre de Parts Sociales en circulation dans ladite classe de parts sociales;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe A» signifie les parts sociales préférentielles de classe A et «Part Sociale Préférentielle de Classe A» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe B» signifie les parts sociales préférentielles de classe B et «Part Sociale Préférentielle de Classe B» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe C» signifie les parts sociales préférentielles de classe C et «Part Sociale Préférentielle de Classe C» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe D» signifie les parts sociales préférentielles de classe D et «Part Sociale Préférentielle de Classe D» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe E» signifie les parts sociales préférentielles de classe E et «Part Sociale Préférentielle de Classe E» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe F» signifie les parts sociales préférentielles de classe F et «Part Sociale Préférentielle de Classe F» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe G» signifie les parts sociales préférentielles de classe G et «Part Sociale Préférentielle de Classe G» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe H» signifie les parts sociales préférentielles de classe H et «Part Sociale Préférentielle de Classe H» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe I» signifie les parts sociales préférentielles de classe I et «Part Sociale Préférentielle de Classe I» signifie chacune d'entre-elles;

«Classe de Parts Sociales» signifie collectivement toute les classes de parts sociales en circulation à un moment donné;

«Société» signifie la société à responsabilité limitée Aigel S.à r.l. régie par les présents Statuts;

«Loi sur les Sociétés Commerciales» signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée de temps en temps;

«Gérant» signifie un membre du Conseil de Gérance;

«Exercice Social» a la signification telle que décrite à l'Article 18;

«Premières Classes de Parts Sociales» signifie, à un moment donné, la ou les classe(s) de Parts Sociales, autre(s) que la Dernière Classe de Parts Sociales.

«Assemblée Générale des Associés» signifie toute assemblée générale des Associés de la Société;

«Relevés Financiers Intérimaires» signifie le bilan intérimaire, le compte de profits et pertes intérimaires et les notes aux comptes intérimaires de la Société.

«Dernière Classe de Parts Sociales» signifie la dernière classe de Parts Sociales en ordre alphabétique qui est toujours en émission un moment donné;

«Parts Sociales Ordinaires» signifie les parts sociales ordinaires et «Part Sociale Ordinaire» signifie chacune d'entre elles;

«Parts Sociales» signifie les Parts Sociales de chaque classe et «Part Sociale» signifie chacune d'entre elle;

«Associés» signifie les détenteurs de Parts Sociales de toute classe et «Associé» signifie chacun d'entre eux;

«Montant Total d'Annulation» signifie le montant déterminé par le Conseil de Gérance déterminé et approuvé par l'Assemblée Générale des Associés sur la base des Relevés Financiers Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation sera inférieur ou égal au Montant Disponible total au moment de l'annulation de la Classe de Parts Sociales concernées à moins qu'autre chose ne soit décidé par l'Assemblée Générale des Associés dans les conditions prévues pour la modification des Statuts.

Art. 3. La dénomination de la société est Aigel S.à r.l..

Art. 4. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités pré décrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution spéciale des Associés approuvant la modification des statuts de la Société.

L'adresse du siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du Conseil de Gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la

Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 6. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 7. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou la déconfiture d'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 8. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des Associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes d'administration de la Société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 9. Le capital souscrit de la Société est fixé à Cinquante-Sept Mille Cinq Cents Euro (EUR 57.500) divisé en:

- Cent Vingt-Cinq (125) Parts Sociales Ordinaires, entièrement souscrites et intégralement libérées;
 - Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes A, entièrement souscrites et intégralement libérées;
 - Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes B, entièrement souscrites et intégralement libérées;
 - Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes C, entièrement souscrites et intégralement libérées;
 - Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes D, entièrement souscrites et intégralement libérées;
 - Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes E, entièrement souscrites et intégralement libérées;
 - Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes F, entièrement souscrites et intégralement libérées;
 - Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes G, entièrement souscrites et intégralement libérées;
 - Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes H, entièrement souscrites et intégralement libérées;
 - Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes I, entièrement souscrites et intégralement libérées;
- Chacune d'une valeur nominale de Cent Euro (EUR 100) par Part Sociale.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision des Associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces Statuts.

En plus du capital social souscrit, il peut être créé un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée sur toute Part Sociale en sus de sa valeur nominale sera transférée. Le montant de la prime d'émission peut être utilisé pour le paiement de toutes les Parts Sociales que la Société peut racheter de son (ses) Associé(s) pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour faire des distributions au(x) Associé(s) sous forme d'un dividende ou de fonds affectés à la réserve légale.

Art. 10. Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique et chaque Associé dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital. Sauf si autrement prévu dans les présents Statuts, chaque Part Sociale est de même rang que tout autre et confèrera à son propriétaire des droits égaux dans toute distribution de dividende.

Art. 11. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés.

La cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'approbation de l'Assemblée Générale des Associés.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 12. La Société peut racheter ses Parts Sociales conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

En outre, la Société sera autorisée, sous réserve de (i) l'accord préalable de tous les Associés ayant un droit de vote, à exercer dans le cadre d'une Assemblée Générale des Associés, et (ii) l'accord de tous les détenteurs de Parts Sociales devant être rachetées, à racheter la totalité de la Dernière Classe de Parts Sociales à tout moment en notifiant aux détenteurs de la Dernière Classe d'Actions le nombre d'Actions destinées à être rachetées et la date à laquelle le rachat doit avoir lieu (la «Date de Rachat») étant entendu que la Société ne peut à aucun moment racheter ou annuler les Parts Sociales Ordinaires. Dans le cas de rachat et d'annulation de l'entière d'une Classe Parts Sociales, ledit rachat et annulation se fera dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales Préférentielles de Classe I;
- (ii) Parts Sociales Préférentielles de Classe H;
- (iii) Parts Sociales Préférentielles de Classe G;
- (iv) Parts Sociales Préférentielles de Classe F;
- (v) Parts Sociales Préférentielles de Classe E;
- (vi) Parts Sociales Préférentielles de Classe D;
- (vii) Parts Sociales Préférentielles de Classe C;
- (viii) Parts Sociales Préférentielles de Classe B; et

(ix) Parts Sociales Préférentielles de Classe A;

Dans le cas d'une réduction du capital social souscrit, par le biais d'un rachat et d'une annulation d'une entière Classe de Parts Sociales (suivant l'ordre stipulé ci-dessus), chacune de ces Classes de Parts Sociales donne droit aux détenteurs (proportionnellement à leur détention dans la Classe de Parts Sociales) à une portion du Montant Total d'Annulation telle que déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale au regard de la Classe de Parts Sociales à racheter, et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe rachetée et annulée recevront de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe de Parts Sociales concernée détenue par eux et annulée.

La Société peut racheter ses Parts Sociales selon les règles ci-dessus prescrites suivant les prescriptions de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Le Montant Total d'Annulation deviendra automatiquement payable à la Date de Rachat.

Immédiatement après le paiement du Montant Total d'Annulation, le Conseil de Gérance convoquera une Assemblée Générale des Associés en vue de réduire le capital social souscrit par annulation de la Dernière Classe de Parts Sociales rachetée.

Art. 13. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décisions de l' / des Associé (s) prise en conformité avec les règles de quorum et de majorité prescrites par les Statuts ou, le cas échéant, par la Loi sur les Sociétés Commerciales pour toutes modifications aux Statuts, étant entendu que (i) toute réduction du capital social souscrit de la Société sera uniquement permise en conformité avec le rachat et l'annulation prévue à l'Article 12, (ii) toute augmentation du capital social souscrit (a) sera faite proportionnellement à chaque Classe de Parts Sociales alors restante et (b) devra entraîner pour chaque Associé une participation proportionnelle dans chaque Classe de Parts Sociales alors restante; (iii) toute subdivision d'une classe de Parts Sociales en nouvelles Classes de Parts Sociales devra entraîner pour chaque Associé de l'ancienne Classe de Parts Sociales indivisée une participation proportionnelle dans chaque nouvelle Classe Parts Sociales résultant de la division et (iv) chaque combinaison ou rassemblement de Classe de Parts Sociales en une nouvelle Classe de Parts Sociales devra entraîner pour chaque Associés des anciennes Classes de Parts Sociales une participation proportionnelle dans la nouvelle Classe de Parts Sociales fusionnée.

Gérance

Art. 14. La Société est gérée par au moins trois (3) Gérants, Associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une résolution ordinaire des Associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les Gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les Gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un Gérant, les Gérants constituent un Conseil de Gérance. Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Dans tous les cas, toutes les réunions de Conseil de Gérance devront se tenir à Luxembourg avec la majorité des Gérants qui assistent en personne. Le président de la réunion doit assister en personne à la réunion. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les Gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre Gérant.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Gérance devra être donnée au Gérant au moins vingt-quatre heures au moins avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque Gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil de Gérance.

L'assemblée générale des Associés pourra décider de nommer des Gérants de deux classes différentes, les Gérants de classe A et les Gérants de classe

B. Une telle classification de Gérants devra être dûment mentionnée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement prises uniquement par un vote favorable de l'ensemble des Gérants de la Société. Si une résolution unanime ne peut être atteinte, la proposition sera reportée et le Conseil de Gérance devra tenir une nouvelle réunion du conseil trois semaines calendaires plus tard. Si une résolution unanime ne peut être atteinte à cette réunion, la proposition ne être adoptée.

Le Conseil de Gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions écrites. Les résolutions écrites peuvent être circulées par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire et peut être signée en un nombre de documents circulaires et sur des documents circulaires séparés, chacun d'entre eux constituera un original et tous les documents circulaires constitueront un seul et unique document. Les résolutions des Gérants, en ce et y compris les résolutions circulaires, pourront être valablement certifiées ou un extrait pourra être émis sous une signature individuelle d'un Gérant. Cependant, les résolutions écrites doivent seulement être utilisées en situation d'urgence lorsqu'une réunion en personne du conseil ne pourra être convoquée en temps utile.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul Gérant, en cas de Gérant unique et en cas d'un Conseil de Gérance, par la signature conjointe de l'ensemble des Gérants, étant entendu cependant que si l'Assemblée Générale des Associés a nommé différentes classes de Gérants (à savoir les Gérants de classe A et les Gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature de l'ensemble des Gérants de classe A et de l'ensemble des Gérants de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le Gérant unique (s'il n'y en a qu'un), ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance ou l'ensemble des Gérants ou, en cas de classes de Gérants, par l'ensemble des Gérants de classe A et l'ensemble des Gérants de classe B signant conjointement.

La Société sera engagée par la signature de l'ensemble des Gérants. Cependant, pour les paiements n'excédant pas quarante-mille euros (EUR 40.000) (jusqu'à un montant de 50,000 par an sur une base globale), la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants.

Art. 15. Un Gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple agent, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Décisions des associés

Art. 16. Les décisions des Associés sont prises en assemblées des Associés.

Toutefois, la tenue d'assemblées n'est pas obligatoire tant que le nombre des Associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Les Associés pourront également, à l'unanimité, prendre des résolutions écrites. Les résolutions écrites pourront être circulées par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire et peuvent être signées sur un ou plusieurs documents séparés, chacun d'entre eux constituera un original et tous les documents circulaires constitueront un seul et unique document. Les résolutions des Associés, y compris les résolutions écrites, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle d'un Gérant de la Société.

Art. 17. Les résolutions ordinaires ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les Associés de la Société ayant le droit de vote à l'assemblée et dont les Parts Sociales représentent plus de 50% du capital social.

Les résolutions spéciales ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les Associés de la Société ayant le droit de vote à l'assemblée et dont les Parts Sociales représentent plus de 75% du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera convoquée et un avis de convocation à la seconde assemblée des Associés sera immédiatement envoyé par lettre recommandée à l'ensemble des Associés.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des Associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance déterminera de temps en temps.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des Associés par les dispositions de la Section XII de la Loi sur les Sociétés Commerciales sur les sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux Gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 18. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 19. Chaque année, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des Gérants et Associés envers la Société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'Assemblée Générale des Associés ensemble avec le bilan.

Art. 20. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital social. Ces prélèvements devront être repris si à un moment donné la réserve légale est inférieure à un dixième du capital social de la Société. Des prélèvements complémentaires devront être effectués pour s'assurer que le montant de la réserve légale s'élève à un dixième du capital social. Le solde du bénéfice net est distribué entre les Associés.

Après allocation à la Réserve Légale, les Associés détermineront comment le surplus du profit annuel net sera distribué ou par l'allocation de l'entièreté ou d'une partie du surplus à une réserve ou provision, par le report à l'exercice social

suivant ou par la distribution de celui-ci, ensemble avec les profits reportés, réserves distribuables ou primes d'émission aux Associés.

Chaque année où la Société décide de faire une distribution de dividendes provenant des profits nets ou des réserves disponibles provenant du résultat reporté, y compris toute prime d'émission, le montant alloué à cet effet sera distribué selon l'ordre de priorité suivant:

- En premier lieu, les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe A auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe A détenues par eux;

- Les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe B auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe B détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe C auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe C détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe D auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe D détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe E auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe E détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe F auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe F détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe G auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe G détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe H auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe H détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe I auront droit au surplus de toutes distributions de dividendes.

Lorsque l'entière part de la dernière Classe de Parts Sociales (en ordre alphabétique c'est-à-dire initialement les Parts Sociales Préférentielles de Classe I) auront été rachetées et annulées en application de l'Article 12 ci-dessus au moment de la distribution, le surplus de toute distribution de dividende sera alors alloué à la Classe de Parts Sociales précédentes en circulation dans l'ordre alphabétique inversé (initialement la Classe de Parts Sociales Préférentielles de Classe H).

Dans le respect des conditions (éventuellement) fixées par la Loi sur les Sociétés Commerciales et en conformité avec les présentes dispositions, les Gérants peuvent payer un acompte sur dividende aux Associés. Les Gérants détermineront le montant et la date du paiement desdits acomptes sur dividende.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux Associés pour autant que ce soit approuvé par une résolution d'une assemblée ordinaire. Tout montant du compte de prime d'émission peut être alloué au compte réserve légale pour autant que ce soit approuvé par une résolution de l'Assemblée Générale des Associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par résolution ordinaire de l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après apurement de toutes les dettes et charges contre la Société, incluant les frais de liquidation, les produits nets de liquidation sont distribués aux Associés de manière, sur une base totale, à atteindre le même résultat économique qu'une distribution exécutée sur base des règles applicables aux distributions de dividendes de l'Article 21 ci-dessus.

Art. 23. La valeur nominale et la prime d'émission payées en faveur des Parts Sociales Préférentielles de Classe A, des Parts Sociales Préférentielles de Classe B, des Parts Sociales Préférentielles de Classe C, des Parts Sociales Préférentielles de Classe D, des Parts Sociales Préférentielles de Classe E, des Parts Sociales Préférentielles de Classe F, des Parts Sociales Préférentielles de Classe G, des Parts Sociales Préférentielles de Classe H et des Parts Sociales Préférentielles de Classe I, seront payées, pari passu, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe A, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe B, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe C, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe D, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe E, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe F, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe G, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe H et au détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe I, respectivement, en priorité au paiement de la valeur nominale et de la prime d'émission à payer aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

Loi applicable

Art. 24. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents Statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription – Libération

Mr Hans Eckerström, représenté comme dit ci-dessus déclare souscrire aux Parts Sociales et d'intégralement libérer lesdites Parts Sociales par apport en numéraire.

Les Parts Sociales représentant le capital social souscrit sont souscrites par Mr Hans Eckerström, représenté comme dit ci-dessus, comme suit;

Souscripteur	Nombres et Classes de Parts Sociales dans la Société de EUR 100 chacune	Prime d'émission liée aux Classes de Parts Sociales	Valeur totale de souscription
M Hans Eckerström	125 Parts Sociales Ordinaires	-	EUR 12.500
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe A	-	EUR 5.000
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe B	-	EUR 5.000
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe C	-	EUR 5.000
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe D	-	EUR 5.000
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe E	-	EUR 5.000
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe F	-	EUR 5.000
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe G	-	EUR 5.000
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe H	-	EUR 5.000
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe I	-	EUR 5.000
Total	575 Parts Sociales	-	EUR 57.500

La personne comparante déclare que les Parts Sociales ont été entièrement payées en numéraire et que la Société a à disposition un montant total de Cinquante-Sept Mille Cinq Cents Euro (EUR 57.500), preuve en a été donnée au Notaire soussigné qui acte expressément cette déclaration.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cents Euros (EUR 1.600.-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommées Gérants pour une durée indéterminée

Mme Noëlla Antoine, expert comptable, née à Saint-Pierre le 11 janvier 1969, dont l'adresse professionnelle se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Et

Mme Ingrid Moinet, expert comptable, née à Bastogne le 5 décembre 1975, dont l'adresse professionnelle se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Et

Mme Wilhelmina von Alwyn-Steenis, avocate, née à Rotterdam le 29 août 1967, dont l'adresse professionnelle se situe au 26 Esplanade, St Helier, Jersey, JE2 3QA;

Et

M Hans Eckerström, associé, né à Karlskoga le 16 février 1972, résident au 12 Hagkrogen, SE-181 31 LIDINGÖ, Suède.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 septembre 2011. Relation: LAC/2011/40634. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136844/772.

(110158315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Botech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 127.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011140176/10.

(110162231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Amromco Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: RON 62.677,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 161.319.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Amromco Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.319 (the Company). The Company was incorporated on June 6, 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on August 24, 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1944 at page 93296. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

THERE APPEARED:

Amromco Holdings L.P., an exempted limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at the offices of Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the registrar of exempted limited partnerships of the Cayman Islands under number WK-48088,

hereby represented by Annick Braquet, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record:

I. That Amromco Holdings L.P. is the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder).

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine United States Dollars (USD 9) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) represented by (i) nineteen thousand nine hundred and ninety one (19,991) ordinary shares (in case of plurality, the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share), (ii) one (1) class A share (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (iii) one (1) class B share (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share), (iv) one (1) class C share (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share), (v) one (1) class D share (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share), (vi) one (1) class E share (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share), (vii) one (1) class F share (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share), (viii) one (1) class G share (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share), (ix) one (1) class H share (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), and (x) one (1) class I share (in case of plurality, the Class I Shares and individually, a Class I Share), having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, to twenty thousand and nine United States Dollars (USD 20,009) by way of the issuance of (i) one (1) new Class A Share, (ii) one (1) new Class B Share, (iii) one (1) new Class C Share, (iv) one (1) new Class D Share, (v) one (1) new Class E Share, (vi) one (1) new Class F Share, (vii) one (1) new Class G Share, (viii) one (1) new Class H Share and (ix) one (1) new Class I Share of the Company, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

2. Subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1. by means of a contribution in kind;

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. (a) Conversion of the currency of the subscribed share capital of the Company from United States Dollars (USD) to Romanian new lei (RON) at the exchange rate published on the website of Oanda (www.oanda.com) applicable on September 14, 2011 (i.e., USD 1 = RON 3.13248), (b) setting of the par value of the shares of the Company at one Romanian new leu (RON 1) each, (c) determination of the number of shares of the Company in exchange for and replacement of the (i) nineteen thousand nine hundred and ninety one (19,991) Ordinary Shares, (ii) two (2) Class A Shares, (iii) two (2) Class B Shares, (iv) two (2) Class C Shares, (v) two (2) Class D Shares, (vi) two (2) Class E Shares, (vii) two (2) Class F Shares, (viii) two (2) Class G Shares, (ix) two (2) Class H Shares and (x) two (2) Class I Shares of the Company, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, at (i) sixty-two thousand six hundred and fifty-nine (62,659) Ordinary Shares, (ii) two (2) Class A Shares, (iii) two (2) Class B Shares, (iv) two (2) Class C Shares, (v) two (2) Class D Shares, (vi) two (2) Class E Shares, (vii) two (2) Class F Shares, (viii) two (2) Class G Shares, (ix) two (2) Class H Shares and (x) two (2) Class I Shares of the Company, having a par value of one Romanian new leu (RON 1) each and (d) conversion of all accounts in the books of the Company from United States Dollars into Romanian new lei;

5. Subsequent amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the changes specified under item 4. above;

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the conversion of the currency of the share capital of the Company, the setting of the par value of the shares at one Romanian new leu (RON 1) each and the exchange and replacement of the existing shares by the new shares in the register of shareholders of the Company; and

7. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine United States Dollars (USD 9) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) represented by (i) nineteen thousand nine hundred and ninety one (19,991) Ordinary Shares, (ii) one (1) Class A Share, (iii) one (1) Class B Share, (iv) one (1) Class C Share, (v) one (1) Class D Share, (vi) one (1) Class E Share, (vii) one (1) Class F Share, (viii) one (1) Class G Share, (ix) one (1) Class H Share, and (x) one (1) Class I Share, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, to twenty thousand and nine United States Dollars (USD 20,009) by way of the issuance of (i) one (1) new Class A Share, (ii) one (1) new Class B Share, (iii) one (1) new Class C Share, (iv) one (1) new Class D Share, (v) one (1) new Class E Share, (vi) one (1) new Class F Share, (vii) one (1) new Class G Share, (viii) one (1) new Class H Share and (ix) one (1) new Class I Share of the Company, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to, and full payment of, the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to (i) one (1) new Class A Share, (ii) one (1) new Class B Share, (iii) one (1) new Class C Share, (iv) one (1) new Class D Share, (v) one (1) new Class E Share, (vi) one (1) new Class F Share, (vii) one (1) new Class G Share, (viii) one (1) new Class H

Shares and (ix) one (1) new Class I Shares of the Company, having a par value of one United States Dollar (USD 1), and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting in a receivable in an aggregate amount of ninety-seven million four hundred seventy thousand four hundred ninety-seven United States Dollars (USD 97,470,497) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable).

Such contribution in kind shall be allocated as follows:

- (i) nine United States Dollars (USD 9) are allocated to the share capital account of the Company; and
- (ii) ninety-seven million four hundred seventy thousand four hundred eighty-eight United States Dollars (USD 97,470,488) are allocated to the share premium account of the Company.

The existence and the valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the Certificate) and (ii) the balance sheet of the Company dated September 16, 2011 and signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet).

The Certificate states in essence that:

“

- the Receivable contributed by the Sole Shareholder to the Company is shown on the attached balance sheet as per September 16, 2011 and booked under item “Liabilities / C. Non Subordinated debts / 6.Amounts owed to affiliated undertakings / a) becoming due and payable within one year” (the Balance Sheet);
- the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is valued at at least ninety-seven million four hundred seventy thousand four hundred ninety-seven United States Dollars (USD 97,470,497) and since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;
- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.”

The Certificate and the Balance Sheet enclosed thereto, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital of the Company is set at twenty thousand and nine United States Dollars (USD 20,009) represented by:

- nineteen thousand nine hundred and ninety one (19,991) ordinary shares (in case of plurality, the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share),
 - two (2) class A shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share),
 - two (2) class B shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share),
 - two (2) class C shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share),
 - two (2) class D shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share),
 - two (2) class E shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share),
 - two (2) class F shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share),
 - two (2) class G shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share),
 - two (2) class H shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), and
 - two (2) class I shares (in case of plurality, the Class I Shares and individually, a Class I Share),
- in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all of which are fully paid up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the currency of the subscribed share capital of the Company from United States Dollars (USD) into Romanian new lei (RON) at the exchange rate published on the website of Oanda (www.oanda.com) applicable on September 14, 2011 (i.e., USD 1 = RON 3.13248), it being understood that the share capital of the Company is now set at sixty-two thousand six hundred seventy-seven Romanian new lei (RON 62,677) and

that an amount of zero point seventy-nine Romanian new lei (RON 0.79) is allocated to the share premium reserve account of the Company.

The Sole Shareholder resolves to set the par value of the shares at one Romanian new leu (RON 1) each.

The Sole Shareholder further resolves to determine the number of shares in exchange for and replacement of (i) nineteen thousand nine hundred and ninety one (19,991) Ordinary Shares, (ii) two (2) Class A Shares, (iii) two (2) Class B Shares, (iv) two (2) Class C Shares, (v) two (2) Class D Shares, (vi) two (2) Class E Shares, (vii) two (2) Class F Shares, (viii) two (2) Class G Shares, (ix) two (2) Class H Shares and (x) two (2) Class I Shares of the Company, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, at (i) sixty-two thousand six hundred and fifty-nine (62,659) Ordinary Shares, (ii) two (2) Class A Shares, (iii) two (2) Class B Shares, (iv) two (2) Class C Shares, (v) two (2) Class D Shares, (vi) two (2) Class E Shares, (vii) two (2) Class F Shares, (viii) two (2) Class G Shares, (ix) two (2) Class H Shares and (x) two (2) Class I Shares of the Company, having a par value of one Romanian new leu (RON 1) each.

The Sole Shareholder resolves to convert all accounts in the books of the Company from United States Dollars into Romanian new lei.

Fifth resolution

In order to reflect the resolution taken above, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital of the Company is set at sixty-two thousand six hundred seventy-seven Romanian new lei (RON 62,677) represented by:

- sixty-two thousand six hundred and fifty-nine (62,659) ordinary shares (in case of plurality, the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share),
 - two (2) class A shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share),
 - two (2) class B shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share),
 - two (2) class C shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share),
 - two (2) class D shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share),
 - two (2) class E shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share),
 - two (2) class F shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share),
 - two (2) class G shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share),
 - two (2) class H shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), and
 - two (2) class I shares (in case of plurality, the Class I Shares and individually, a Class I Share),
- in registered form, having a par value of one Romanian new leu (RON 1) each, all of which are fully paid up.”

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the conversion of the currency of the share capital of the Company, the setting of the par value of the shares at one Romanian new leu (RON 1) each and the exchange and replacement of the existing shares by the new shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 7,000..

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seizième jour de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Amromco Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.319 (la Société). La Société a été constituée le 6 juin 2011

suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 24 août 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1944, page 93296. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

A COMPARU:

Amromco Holdings L.P., une société en commandite (exempted limited partnership) formée les lois des Îles Caïmans, dont le siège social se situe auprès de Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Îles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of exempted limited partnerships des Îles Caïmans sous le numéro WK-48088,

ici représentée par Annick Braquet, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que Amromco Holdings L.P. est l'associé unique de la Société (l'Associé Unique).

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf dollars américains (USD 9) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté par (i) dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt onze (19.991) parts sociales ordinaires (collectivement, les Parts Sociales de Classe Ordinaire et, individuellement, une Part Sociale de Classe Ordinaire), (ii) une (1) part sociale de classe A (collectivement, les Parts Sociales de Classe A et, individuellement, une Part Sociale de Classe A), (iii) une (1) part sociale de classe B (collectivement, les Parts Sociales de Classe B et, individuellement, une Part Sociale de Classe B), (iv) une (1) part sociale de classe C (collectivement, les Parts Sociales de Classe C et, individuellement, une Part Sociale de Classe C), (v) une (1) part sociale de classe D (collectivement, les Parts Sociales de Classe D et, individuellement, une Part Sociale de Classe D), (vi) une (1) part sociale de classe E (collectivement, les Parts Sociales de Classe E et, individuellement, une Part Sociale de Classe E), (vii) une (1) part sociale de classe F (collectivement, les Parts Sociales de Classe F et, individuellement, une Part Sociale de Classe F), (viii) une (1) part sociale de classe G (collectivement, les Parts Sociales de Classe G et, individuellement, une Part Sociale de Classe G), (ix) une (1) part sociale de classe H (collectivement, les Parts Sociales de Classe H et, individuellement, une Part Sociale de Classe H), et (x) une (1) part sociale de classe I (collectivement, les Parts Sociales de Classe I et, individuellement, une Part Sociale de Classe I), ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, à vingt mille neuf dollars américains (USD 20.009) par l'émission de (i) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe A, (ii) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe B, (iii) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe C, (iv) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe D, (v) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe E, (vi) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe F, (vii) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe G, (viii) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe H, et (ix) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe I de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;

2. Souscription et libération des parts sociales nouvellement émises tel que mentionné au point 1. ci-dessus par une contribution en nature;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. (a) Conversion de la devise du capital social souscrit de la Société du dollar américain (USD) au Leu roumain (RON) au taux de change publié sur le site internet de Oanda (www.oanda.com) applicable au 14 septembre 2011 (c.-à-d. USD 1 = RON 3,13248), (b) fixation de la valeur nominale des parts sociales de la Société à un Leu roumain (RON 1) chacune, (c) détermination du nombre de parts sociales de la Société en échange et remplacement des (i) dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze (19.991) Parts Sociales de Classe Ordinaire, (ii) deux (2) Parts Sociales de Classe A, (iii) deux (2) Parts Sociales de Classe B, (iv) deux (2) Parts Sociales de Classe C, (v) deux (2) Parts Sociales de Classe D, (vi) deux (2) Parts Sociales de Classe E, (vii) deux (2) Parts Sociales de Classe F, (viii) deux (2) Parts Sociales de Classe G, (ix) deux (2) Parts Sociales de Classe H, et (x) deux (2) Parts Sociales de Classe I, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune en (i) soixante-deux mille six cent cinquante-neuf (62.659) Parts Sociales de Classe Ordinaire, (ii) deux (2) Parts Sociales de Classe A, (iii) deux (2) Parts Sociales de Classe B, (iv) deux (2) Parts Sociales de Classe C, (v) deux (2) Parts Sociales de Classe D, (vi) deux (2) Parts Sociales de Classe E, (vii) deux (2) Parts Sociales de Classe F, (viii) deux (2) Parts Sociales de Classe G, (ix) deux (2) Parts Sociales de Classe H, et (x) deux (2) Parts Sociales de Classe I, ayant une valeur nominale de un Leu roumain (RON 1) chacune, et (d) conversion de tous les comptes dans les livres comptables de la Société du dollar américain au Leu roumain;

5. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin d'y refléter les modifications mentionnées au point 4. ci-dessus;

6. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à la conversion de la devise du capital social de la Société, la fixation de la valeur nominale des parts sociales de la Société à un Leu roumain (RON 1) chacune et à l'échange et au remplacement des parts sociales existantes par les nouvelles parts sociales dans le registre des associés de la Société; et

7. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf dollars américains (USD 9) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté par par (i) dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze (19.991) Parts Sociales de Classe Ordinaire, (ii) une (1) Part Sociale de Classe A, (iii) une (1) Part Sociale de Classe B, (iv) une (1) Part Sociale de Classe C, (v) une (1) Part Sociale de Classe D, (vi) une (1) Part Sociale de Classe E, (vii) une (1) Part Sociale de Classe F, (viii) une (1) Part Sociale de Classe G, (ix) une (1) Part Sociale de Classe H, et (x) une (1) Part Sociale de Classe I, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, à vingt mille neuf dollars américains (USD 20.009) par l'émission de (i) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe A, (ii) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe B, (iii) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe C, (iv) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe D, (v) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe E, (vi) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe F, (vii) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe G, (viii) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe H, et (ix) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe I de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (i) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe A, (ii) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe B, (iii) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe C, (iv) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe D, (v) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe E, (vi) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe F, (vii) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe G, (viii) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe H, et (ix) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe I de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par un apport en nature qui se compose d'une créance d'un montant total de quatrevingt-dix-sept millions quatre cent soixante-dix mille quatre cent quatre-vingt-dixsept dollars américains (USD 97.470.497) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance).

L'apport en nature sera affecté de la manière suivante:

- (i) neuf dollars américains (USD 9) sont affectés au compte de capital social de la Société; et
- (ii) quatre-vingt-dix-sept millions quatre cent soixante-dix mille quatre cent quatre-vingt-huit dollars américains (USD 97.470.488) sont affectés au compte de prime d'émission de la Société.

L'existence et la valeur de l'apport en nature de la Créance sont certifiées inter alia par (i) un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique, reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat) et (ii) le bilan de la Société en date du 16 septembre 2011, signé pour approbation par la gérance de la Société (le Bilan).

Le Certificat stipule en substance que:

“

- la Créance apportée par l'Associé Unique à la Société est inscrite dans le bilan daté du 16 septembre 2011 et enregistrée sous le point «Liabilities / C. Non Subordinated debts / 6.Amounts owed to affiliated undertakings / a) becoming due and payable within one year» (le Bilan);

- l'Associé Unique est l'unique propriétaire de la Créance, le seul ayant droit à la Créance et a le droit de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine, liquide et exigible; -sur base de principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, la valeur de la Créance apportée à la Société est, selon le Bilan joint, d'au moins quatre-vingt-dix-sept millions quatre cent soixante-dix mille quatre cent quatre-vingt-dixsept dollars américains (USD 97.470.497) et aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu depuis cette évaluation;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique, elle n'est grevée d'aucune restriction, nantissement ou sûreté limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur;

- toutes les formalités requises dans le cadre du transfert de la propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et dès la réalisation de l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra propriétaire de plein droit de la Créance qui s'éteindra par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.»

Le Certificat et le Bilan joint, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

“ 5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille neuf dollars américains (USD 20.009), représenté par:

- dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze (19.991) parts sociales ordinaires (collectivement, les Parts Sociales de Classe Ordinaire et, individuellement, une Part Sociale de Classe Ordinaire),
 - deux (2) parts sociales de classe A (collectivement, les Parts Sociales de Classe A et, individuellement, une Part Sociale de Classe A),
 - deux (2) parts sociales de classe B (collectivement, les Parts Sociales de Classe B et, individuellement, une Part Sociale de Classe B),
 - deux (2) parts sociales de classe C (collectivement, les Parts Sociales de Classe C et, individuellement, une Part Sociale de Classe C),
 - deux (2) parts sociales de classe D (collectivement, les Parts Sociales de Classe D et, individuellement, une Part Sociale de Classe D),
 - deux (2) parts sociales de classe E (collectivement, les Parts Sociales de Classe E et, individuellement, une Part Sociale de Classe E),
 - deux (2) parts sociales de classe F (collectivement, les Parts Sociales de Classe F et, individuellement, la Part Sociale de Classe F),
 - deux (2) parts sociales de classe G (collectivement, les Parts Sociales de Classe G et, individuellement, une Part Sociale de Classe G),
 - deux (2) parts sociales de classe H (collectivement, les Parts Sociales de Classe H et, individuellement, une Part Sociale de Classe H),
 - deux (2) parts sociales de classe I (collectivement, les Parts Sociales de Classe I et, individuellement, une Part Sociale de Classe I),
- sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.”

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de convertir la devise du capital social souscrit de la Société du dollar américain (USD) au Leu roumain (RON) au taux de change publié sur le site internet de Oanda (www.oanda.com) applicable au 14 septembre 2011 (c.-à-d. USD 1 = RON 3,13248), étant entendu que le capital social de la Société est désormais fixé à soixante-deux mille six cent soixantedix-sept Lei roumaines (RON 62.677) et qu'un montant de zéro virgule soixantedix-neuf Lei roumaines (RON 0,79) est affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

L'Associé Unique décide de fixer de la valeur nominale de parts sociales à un Leu roumain (RON 1) chacune.

L'Associé Unique décide de déterminer du nombre de part sociales en échange et remplacement des (i) dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze (19.991) Parts Sociales de Classe Ordinaire, (ii) deux (2) Parts Sociales de Classe A, (iii) deux (2) Parts Sociales de Classe B, (iv) deux (2) Parts Sociales de Classe C, (v) deux (2) Parts Sociales de Classe D, (vi) deux (2) Parts Sociales de Classe E, (vii) deux (2) Parts Sociales de Classe F, (viii) deux (2) Parts Sociales de Classe G, (ix) deux (2) Parts Sociales de Classe H, et (x) deux (2) Parts Sociales de Classe I, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, en (i) soixante-deux mille six cent cinquante-neuf (62.659) Parts Sociales de Classe Ordinaire, (ii) deux (2) Parts Sociales de Classe A, (iii) deux (2) Parts Sociales de Classe B, (iv) deux (2) Parts Sociales de Classe C, (v) deux (2) Parts Sociales de Classe D, (vi) deux (2) Parts Sociales de Classe E, (vii) deux (2) Parts Sociales de Classe F, (viii) deux (2) Parts Sociales de Classe G, (ix) deux (2) Parts Sociales de Classe H, et (x) deux (2) Parts Sociales de Classe I, ayant une valeur nominale de un Leu roumain (RON 1) chacune.

L'Associé Unique décide de convertir tous les comptes dans les livres comptables de la Société du dollar américain au Leu roumain.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

“ 5.1. Le capital social de la Société est fixé à soixante-deux mille six cent soixante-dix-sept Lei roumaines (RON 62.677), représenté par:

- soixante-deux mille six cent cinquante-neuf (62.659) parts sociales ordinaires (collectivement, les Parts Sociales de Classe Ordinaire et, individuellement, une Part Sociale de Classe Ordinaire),
- deux (2) parts sociales de classe A (collectivement, les Parts Sociales de Classe A et, individuellement, une Part Sociale de Classe A),
- deux (2) parts sociales de classe B (collectivement, les Parts Sociales de Classe B et, individuellement, une Part Sociale de Classe B),
- deux (2) parts sociales de classe C (collectivement, les Parts Sociales de Classe C et, individuellement, une Part Sociale de Classe C),

- deux (2) parts sociales de classe D (collectivement, les Parts Sociales de Classe D et, individuellement, une Part Sociale de Classe D),
 - deux (2) parts sociales de classe E (collectivement, les Parts Sociales de Classe E et, individuellement, une Part Sociale de Classe E),
 - deux (2) parts sociales de classe F (collectivement, les Parts Sociales de Classe F et, individuellement, une Part Sociale de Classe F),
 - deux (2) parts sociales de classe G (collectivement, les Parts Sociales de Classe G et, individuellement, une Part Sociale de Classe G),
 - deux (2) parts sociales de classe H (collectivement, les Parts Sociales de Classe H et, individuellement, une Part Sociale de Classe H),
 - deux (2) parts sociales de classe I (collectivement, les Parts Sociales de Classe I et, individuellement, une Part Sociale de Classe I),
- sous forme nominative, d'une valeur nominale de un Leu roumain (RON 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à la conversion de la devise du capital social de la Société, la fixation de la valeur nominale des parts sociales à un Leu roumain (RON 1) chacune et à l'échange et au remplacement des parts sociales existantes par les nouvelles parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 7.000..

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 septembre 2011. Relation: LAC/2011/41713. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136855/401.

(110158133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Digital Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.823,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.552.

In the year two thousand and eleven on the twentieth of September,

Before Maître Martine Schaeffer, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, acting instead and place of Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, temporarily unavailable, the undersigned,

THERE APPEARED

Digital Luxembourg II S.à r.l., a Société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg having its registered office at 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register_Luxembourg under number B 110214 (hereinafter "the Sole Shareholder"), here represented by Ms Christelle Friio, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The proxy "ne varietur" signed by the proxyholder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed.

The Sole Shareholder has requested to the undersigned notary to record that it is indeed the sole shareholder of Digital Luxembourg III S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital amounting to twelve thousand five hundred Euros (12,500.-) and incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 3 September 2008, published on 1 October 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2397, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 141552 (the "Company"); the Articles of Association of which have never been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, acknowledged to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Change of the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to British Pound (GBP) with immediate effect as of today, according to the exchange rate (EUR/GBP) of the ECB as at 12 September 2011 (i.e. EUR 1.- equivalent to GBP 0.8659).

2. Decision to amend and set the nominal value of the shares to one British Pound (GBP 1.-) and to round off the corporate capital to ten thousand eight hundred and twentythree British Pounds (GBP 10,823.-) divided into ten thousand eight hundred and twentythree (10,823) shares having a par value of one British Pound (GBP 1.-) and to allocate the remaining 0.75 pence to the share premium account of the Company.

3. Increase of the corporate capital by an amount of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) so as to raise it from its present amount of ten thousand eight hundred and twenty-three British Pounds (GBP 10,823.-) to twenty-five thousand eight hundred and twenty-three (25,823) shares having a par value of one British Pound (GBP 1.-) each, by contribution in cash.

4. Subsequent Amendment of article 5 of the Articles of Incorporation.

After the foregoing was approved, the Sole Shareholder decides what follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to British Pound (GBP) with immediate effect as of today, according to the exchange rate of EUR 1.-= GBP 0.8659 of the ECB so determined as at 12 September 2011.

As a consequence, the share capital should amount to ten thousand eight hundred and twenty-three British Pounds and seventy-five pence (GBP 10,823.75).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and set the nominal value of the shares to one British Pound (GBP 1.-).

The Sole Shareholder decides to round off the amount of the share capital to ten thousand eight hundred and twentythree British Pounds (GBP 10,823.-) divided into ten thousand eight hundred and twentythree (10,823) shares having a par value of one British Pounds (GBP 1.-) and to allocate the remaining 0.75 pence to the share premium account of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of an amount of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) so as to raise it from its current amount of ten thousand eight hundred and twentythree British Pounds (GBP 10,823.-) to twenty-five thousand eight hundred and twentythree British Pounds (GBP 25,823.-) divided into twenty-five thousand eight hundred and twentythree (25,823) shares having a par value of one British Pound (GBP 1.-).

It is decided to admit to the subscription of the fifteen thousand (15,000) new shares Digital Luxembourg II S.à r.l., prenamed.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed subscriber, represented by Ms Christelle Friio, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to the fifteen thousand (15,000) new shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that as from now on the company has at its free and entire disposal the amount of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) as was certified to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a result of the foregoing resolution, article 5 of the Articles of Incorporation must be amended and hence shall read from now on as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty-five thousand eight hundred and twenty-three British Pounds (GBP 25,823.-) represented by twenty-five thousand eight hundred and twentythree (25,823) shares in registered form, having a par value of one British Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the amendment of the Articles of Incorporation are estimated at one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

The undersigned Notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; and in case of divergences between the English and the French version, the text in English will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned Notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned Notary by her/his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned Notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille onze, le vingt septembre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg agissant en lieu et place de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêché, soussignée.

A COMPARU

Digital Luxembourg II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés_Luxembourg sous le numéro B 110214, ayant son siège social au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, (“l’ Associé Unique”) représentée aux fins des présentes par Mademoiselle Christelle Friio, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après avoir été paraphée “ne varietur” par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour les besoins de l’enregistrement.

L’associé unique a requis le notaire instrumentant d’acter que l’ Associé est le seul et unique associé de Digital Luxembourg III S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social 11, boulevard du Prince Henri, L1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social d’un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, en date du 3 septembre 2008, publié le 1^{er} octobre 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2397, et inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 141552 (la «Société»); et dont les statuts n’ont à ce jour jamais été modifiés.

L’associé unique représenté comme indiqué ci-avant, reconnaît avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Conversion de la devise du capital social d’Euro (EUR) en Livre Sterling (GBP) avec effet immédiat, selon le taux de change (EUR/GBP) de la BCE en vigueur au 12 septembre 2011 (i.e. EUR 1,-équivalent à GBP 0,8659).

2. Décision de modifier et de fixer la valeur nominale des parts sociales à une Livre Sterling (GBP 1,-), d’arrondir le montant du capital social à dix mille huit cent vingt-trois Livres Sterling (GBP 10.823,-) et d’affecter les 0,75 pence restants au compte prime d’émission de la Société.

3. Augmentation du capital social à concurrence d’un montant de quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000,-) pour le porter de son montant actuel de dix mille huit cent vingt-trois Livres Sterling (GBP 10.823,-) à vingt-cinq mille huit cent vingt-trois Livres Sterling (GBP 25.823,-) par l’émission de quinze mille (15.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d’une Livre Sterling (GBP 1,-), par apport en numéraire.

4. Modification subséquente de l’article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l’assemblée, l’associé décide ce qui suit:

Première résolution

L’associé unique décide de changer la devise du capital social de la Société d’Euro (EUR) en Livre Sterling (GBP) avec effet immédiat selon le taux de change (EUR/GBP) de la BCE en vigueur au 12 septembre 2011 (EUR 1 = GBP 0,8659). Par conséquent, le capital social de la Société s’élève à dix mille huit cent vingt-trois Livres Sterling et soixante quinze pence (GBP 10.823,75).

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier et fixer la valeur nominale des parts sociales à une Livre Sterling (GBP 1,-).

L'associé unique décide d'arrondir le capital social de la Société à dix mille huit cent vingt-trois Livres Sterling (GBP 10.823,-) divisé en dix mille huit cent vingt-trois (10.823) parts sociales de valeur nominale une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune et d'affecter les 0,75 pence restants au compte prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000,-) pour le porter de son montant actuel de dix mille huit cent vingt-trois Livres Sterling (GBP 10.823,-) à vingt-cinq mille huit cent vingt-trois Livres Sterling (GBP 25.823,-) par l'émission de quinze mille (15.000) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1,-) chacune. Il est décidé d'admettre à la souscription des quinze mille (15.000) parts sociales nouvelles: Digital Luxembourg II S.à r.l., précitée.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur prédésigné, représenté par Mademoiselle Christelle Friio, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux quinze mille (15.000) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de quinze mille Livres Sterling (EUR 15.000,-) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Quatrième résolution

Suite à la résolution mentionnée ci-dessus, l'article 5 des Statuts de la Société est modifié avec effet immédiat et se lira désormais comme suit:

“ **Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt cinq mille huit cent vingt-trois Livres Sterling (GBP 25.823,-), représenté par vingt-cinq mille huit cent vingt-trois (25.823) parts sociales de valeur nominale une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modifications des Statuts”.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison de la modification des Statuts sont évalués à mille quatre cents Euros (EUR 1.400,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle/ il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. FRIIO, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 septembre 2011. Relation: LAC/2011/41625. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Référence de publication: 2011136953/160.

(110158408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

EPS Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 48.601.

Im Jahre zweitausendelf, am siebenundzwanzigsten September.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "EPS Holding SPF S.A.", mit Sitz in L-1750 Luxembourg, 62, Avenue Victor Hugo, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Edmond SCHROEDER, mit damaligem Amtssitz in Mersch am 6. September 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 510 vom 8. Dezember 1994, zu einer aussergewöhnlichen Generalversammlung zusammen getreten. Die Statuten der Gesellschaft wurden zum letzten Mal abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 14. Dezember 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 523 vom 21. März 2011.

Als Vorsitzender der Generalversammlung amtiert Herr Robert LANGMANTEL, geschäftsansässig in L-1750 Luxemburg, 62, avenue Victor Hugo.

Zur Schriftführerin wird Frau Corinne PETIT, geschäftsansässig in L1750 Luxemburg, 74, avenue Victor Hugo, ernannt.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herr Raymond THILL, mit derselben beruflichen Anschrift.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Kapitalerhöhung von Euro 158.789,47 durch Ausgabe von 6.210 neuen Aktien.
2. Festsetzung des Gesellschaftskapitals auf Euro 440.000,00, eingeteilt in 17.210 Aktien ohne Nennwert.
3. Abänderung von Absatz eins und Streichung von Absatz zwei von Artikel 3 der Satzung.
4. Verschiedenes.

II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmacht sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Verwaltungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen "ne varietur" paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über vorstehende Tagesordnung zu beschliessen.

IV. Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Aktionäre beschliessen die Aufstockung des Aktienkapitals der Gesellschaft in Höhe von einhundertachtundfünfzigtausend siebenhundertneunundachtzig Euro und siebenundvierzig Cents (158.789,47 EUR) um es von zweihunderteinundachtzigtausend zweihundertzehn Euro und dreiundfünfzig Cents (281.210,53 EUR) auf vierhundertvierzigtausend Euro (440.000.- EUR) zu erhöhen, durch Schaffung von sechstausend zweihundertzehn (6.210) neuen Aktien ohne Nennwert, welche mit denselben Rechten ausgestattet sind wie die bestehenden Aktien.

Zweiter Beschluss

Die neuen Aktien wurden gezeichnet wie folgt durch:

Aktionär:

Herr Robert
LANGMANTEL,
geschäftsansässig
in L-1750
Luxemburg, 62,
avenue Victor Hu-
go

Aktienzahl:	6.210
Gezeichnetes Kapital:	158.789,47 EUR
Eingezahltes Kapital:	158.789,47 EUR
TOTAL:	158.789,47 EUR

Herr Robert LANGMANTEL, hier anwesend, erklärt die sechstausend zweihundertzehn (6.210) neuen Aktien zu zeichnen und ganz in bar eingezahlt zu haben, sodass der Gesellschaft von nun an der Betrag von einhundertachtundfünfzigtausend siebenhundertneunundachtzig Euro und siebenundvierzig Cents (158.789,47 EUR) zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Diese Zeichnung und Einzahlung wurde durch die Versammlung genehmigt.

Dritter Beschluss

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse wird Artikel 3 der Statuten abgeändert, so dass er von nun an folgenden Wortlaut erhält:

" **Art. 3.** Das eingezahlte Gesellschaftskapital beträgt vierhundertvierzigtausend Euro (440.000.- EUR), eingeteilt in siebzehntausend zweihundertzehn (17.210) Aktien ohne Nominalwert.

Das gezeichnete Gesellschaftskapital kann aufgestockt oder vermindert werden mittels Beschlussfassung der Generalversammlung der Aktionäre in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über Satzungsänderungen."

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund dieser Kapitalerhöhung von ihr getragen werden, werden auf eintausend siebenhundert Euro (1.700.- EUR) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: R. Langmantel, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2011. LAC/2011/43015. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136988/77.

(110158440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

IFG Sàrl (Immobilière, Finances et Gestion), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3590 Dudelange, 9, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 64.916.

—
EXTRAIT

Suivant procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 22 mars 2011, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 avril 2011, EAC/2011/4696, reçu 75 euros

a) Guy DUBOIS, expert immobilier, né à Seraing (Belgique), le 20 juin 1950, demeurant à B-4053 Embourg, 23, rue Jacques Musch cède à Francisco ALVAREZ FEIJOO, gérant administratif, né à Capazas (Espagne), le 3 octobre 1958, demeurant à L-3597 Dudelange, 26, rue Antoine Zinnen, quarante-cinq (45) parts sociales.

b) Francis Jean dit François OLIVIER, employé privé, né à Guehange/Moselle (France), le 11 avril 1962, demeurant à L-3490 Dudelange, 17, rue Jean Jaures cède à Francisco ALVAREZ FEIJOO, préqualifié, deux cent (200) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 2 MAI 2011.

Frank MOLITOR

Notaire

Référence de publication: 2011140327/19.

(110162259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Carbery Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.940.

—
Dépôt rectificatif du dépôt n°L110143440 déposé le 06 septembre 2011

Merci de bien vouloir modifier le nom de la gérante Inna Horner comme suit:

- Horner Hörner

Luxembourg, le 12.10.2011.

Référence de publication: 2011140185/12.

(110162587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Prize Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.775,02.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 150.480.

—
Monsieur Julian PRINGLE, associé, a cédé toutes ses parts sociales qu'il détenait dans la société en date du 7 septembre 2011 aux associés suivants qui sont désormais propriétaires de parts sociales selon la répartition suivante:

- Monsieur Julian ROTHWELL, demeurant à St Martins House, First Drift, Wothorpe, Stamford, Lincolnshire, PE9 3JL, United Kingdom

30.722 parts sociales A

30.718 parts sociales B

30.718 parts sociales C

30.717 parts sociales D

30.717 parts sociales E

30.717 parts sociales F
30.718 parts sociales G
2.677 parts sociales H
2.677 parts sociales I
- Monsieur Mike MALONEY, demeurant à 8, Beechwood Road, Ranelagh, Dublin 6, Irlande
88.237 parts sociales A
88.237 parts sociales B
88.242 parts sociales C
88.242 parts sociales D
88.242 parts sociales E
88.241 parts sociales F
88.241 parts sociales G
7.690 parts sociales H
7.691 parts sociales I
- Monsieur Nigel BELL, demeurant à 65, Monaloe Park Road, Cabineely, County Dublin, Irlande
11.501 parts sociales A
11.501 parts sociales B
11.500 parts sociales C
11.501 parts sociales D
11.503 parts sociales E
11.514 parts sociales F
11.512 parts sociales G
1.003 parts sociales H
1.003 parts sociales I
- Monsieur Jim DEIGNAN, demeurant à 157 Ballymun Road, Glasnevin, Dublin 9, Irlande
17.602 parts sociales A
17.602 parts sociales B
17.602 parts sociales C
17.601 parts sociales D
17.601 parts sociales E
17.601 parts sociales F
17.610 parts sociales G
1.534 parts sociales H
1.533 parts sociales I
- Monsieur Rikki DINSMORE, demeurant à 34 Aisher Way Riverhead, Sevenoaks, Kent TN13 2QS, United Kingdom
13.804 parts sociales A
13.804 parts sociales B
13.804 parts sociales C
13.804 parts sociales D
13.804 parts sociales E
13.804 parts sociales F
13.812 parts sociales G
1.204 parts sociales H
1.203 parts sociales I
- Monsieur Mark EDWARDS, demeurant à 2 Brook House Court, Lakeside Road, Lymm, Cheshire WA13 06R, United Kingdom
13.804 parts sociales A
13.804 parts sociales B
13.804 parts sociales C
13.804 parts sociales D
13.804 parts sociales E
13.808 parts sociales F
13.808 parts sociales G

1.203 parts sociales H

1.203 parts sociales I

- Monsieur Robert SCOTT, demeurant à Axford Lodge, Hampshire RG25 2DZ, United Kingdom

11.502 parts sociales A

11.502 parts sociales B

11.502 parts sociales C

11.507 parts sociales D

11.507 parts sociales E

11.506 parts sociales F

11.507 parts sociales G

1.003 parts sociales H

1.002 parts sociales I

- Monsieur Julian GIBBINS, demeurant à 15, Brim Hill, London N2 0HD, United Kingdom

5.751 parts sociales A

5.751 parts sociales B

5.751 parts sociales C

5.751 parts sociales D

5.750 parts sociales E

5.754 parts sociales F

5.755 parts sociales G

502 parts sociales H

502 parts sociales I

- Monsieur David GAGIE, demeurant à The Poplars Farmhouse, Eathorpe, Warwickshire CV33 9DE, United Kingdom

5.751 parts sociales A

5.751 parts sociales B

5.751 parts sociales C

5.751 parts sociales D

5.750 parts sociales E

5.754 parts sociales F

5.755 parts sociales G

502 parts sociales H

502 parts sociales I

Ces cessions de parts ont été notifiées et acceptées par la société Prize Holdings 1 S. à r.l. en date du 7 septembre 2011 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Référence de publication: 2011137174/106.

(110158121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

New Trans Euro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 163.716.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

Monsieur Romuald LAMBOLEY, dirigeant d'entreprise, né à Remiremont (France) le 21 septembre 1975, demeurant à F-70300 Luxeuil, 5, rue Marquiset,

ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 juillet 2011.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet les activités de commissionnaire, de tractionnaire, d'affréteur, de transporteur, de loueur de véhicules avec ou sans chauffeur, de conditionnement, d'entreposage, d'exploitation de centre logistique et de plateforme logistique; toutes activités de messagerie et de distribution de tous produits assurés par des véhicules de plus ou moins de 3,5 tonnes; toutes activités de location de véhicules et de matériels pour le transport routier de marchandises au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra également effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières susceptibles de favoriser l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de " NEW TRANS EURO s.à r.l.".

Art. 4. Le siège social est établi à Foetz.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Chacun des associés aura cependant la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associé unique Monsieur Romuald LAMBOLEY, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Romuald LAMBOLEY, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-3895 Foetz, 8, rue du Commerce.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, A.WEBER.

Enregistré à Capellen, le 23 septembre 2011. Relation: CAP/2011/3573. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 30 septembre 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011137139/142.

(110158317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

SAW s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 85, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 163.715.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Surapol SAWLEESAN, technicien, né à Chiang Rai (Thaïlande) le 21 août 1978, demeurant à L-3651 Kayl, 1, rue Joseph Muller.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un établissement de restauration avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de "SAW s.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Surapol SAWLEESAN, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Surapol SAWLEESAN, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-4141 Esch-sur-Alzette, 85, rue Victor Hugo.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SAWLEESAN, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 23 septembre 2011. Relation: CAP/2011/3577. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 30 septembre 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011137226/130.

(110158312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Bofra Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 3, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 133.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2011140174/13.

(110162566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Orsa Maggiore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.018.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 10 octobre 2011

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 2014 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Stefano De Meo, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L- 1724 Luxembourg, président

Marco Gostoli, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, administrateur

Rossana di Pinto, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl, 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2011141021/24.

(110163202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Bofra Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 3, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 133.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2011140175/13.

(110162579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Boucherie Clement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5555 Remich, 4, place du Marché.
R.C.S. Luxembourg B 72.584.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, Avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
B. P. 351 L-2013 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2011140177/15.

(110162576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Tilbury Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 94.733.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 octobre 2011

- les démissions, en tant qu'administrateur, de la société Luxembourg Corporation Company S.A., 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, RCS B n° 37974 en date du 23/12/2009, de la même société, en tant qu'administrateur délégué, en date du 17/4/2008 (la société était alors domiciliée au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg) et, en tant que commissaire aux comptes, de la société C.A.S. SERVICES S.A., 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, RC B N° 68168 en date du 23/12/2009 sont acceptées.

- Monsieur Roger Caurla, maître en droit, demeurant professionnellement au 3, Place Dargent, L-1413 Luxembourg, né le 30/10/1955 à Esch sur Alzette est nommé en tant qu'administrateur en remplacement de la société Luxembourg Corporation Company S.A et la société Triple A Consulting S.A., RCS B 61417, 2, Millegässel, L-2156 Luxembourg est nommé en tant que commissaire aux comptes en remplacement de la société C.A.S. SERVICES S.A.. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale de 2016.

- les mandats d'administrateurs de Messieurs Adrian Werthein, 1561, Cordoba, 2° piso, RA-Ciudad de Buenos Aires né le 18 janvier 1952 à RA-Ciudad de Buenos Aires et de Monsieur Gerardo Werthein 1561, Cordoba, 2° piso, RA-Ciudad de Buenos Aires né le 3 décembre 1955 à RA-Ciudad de Buenos Aires sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2016

- le domicile de la société ayant été dénoncé en date du 23/12/2009, l'assemblée décide de fixer un nouveau siège au 3, place Dargent, L-1413 Luxembourg

Certifié sincère et conforme
TILBURY INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2011141117/26.

(110162985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Boucherie Clement Schuttrange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5372 Schuttrange, 2, rue du Verger.
R.C.S. Luxembourg B 100.608.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, Avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
B. P. 351 L-2013 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2011140178/15.

(110162607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Boulangerie Pâtisserie Zehren Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 45, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 104.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011140179/13.

(110162527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

C. Automobiles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 4, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 95.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011140182/13.

(110162258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Capital Four Invest, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.144.

Les comptes consolidés de la Société au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Capital Four Invest

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Jérémy Colombé / Signature

Référence de publication: 2011140184/13.

(110162428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Codic Development, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 78.676.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Fiduciaire Probitas, Société à responsabilité limitée informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 23 janvier 2004 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Société domiciliée:

- CODIC DEVELOPMENT

- Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.676

- Dont le siège social sis au 146, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation

Agent domiciliataire:

Fiduciaire Probitas, Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 146, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, et ce avec effet au 27 Septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011140215/17.

(110162784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Carl Zeiss Vision Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.312.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.643.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 30 septembre 2010 de sa société mère, Carl Zeiss Vision Holding GmbH ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011140188/12.

(110162254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Carpford Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 139.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011140189/9.

(110162197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Continental Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 121.868.

EXTRAIT

En date du 15 juillet 2011, M. Vincenzo Costanzelli a démissionné de son poste d'administrateur.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140194/12.

(110162164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

GAEF International 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.269.450,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 117.205.

EXTRAIT

L'associé unique a pris acte de la démission de Mr Wayne Woo de son poste de gérant en date du 30 Septembre 2011 et a nommé en remplacement Mr David Iliff, son mandat se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Il résulte de cette démission que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.
- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.
- David ILIFF, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Standbrook House, 2-5 Old Bond Street, Londres W1S 4PD, Angleterre.

Pour extrait conforme
Signatures
Gérants

Référence de publication: 2011140854/21.

(110163193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Curzon Capital Partners II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.746.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011140196/10.

(110162615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Cadum International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 124.993.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011140197/10.

(110162698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Cadum International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 124.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011140198/9.

(110162699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Fideos Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.411.

Lors du conseil d'administration tenu en date du 5 octobre 2011, les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Christophe Davezac, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, de son mandat d'administrateur-délégué avec effet au 30 juin 2011

- nomination d'Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat d'administrateur-délégué, avec effet au 30 juin 2011 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012

En conséquence, au 30 juin 2011:

- Le conseil d'administration se compose comme suit:

* Thierry Borceux, administrateur, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

* Alexandre Prost-Gargoz, précité, administrateur

* Robert Brimeyer, administrateur, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Les délégués à la gestion journalière sont les suivants:

* Alexandre Prost-Gargoz, précité, administrateur-délégué

* Robert Brimeyer, administrateur-délégué, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140829/25.

(110162670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Cadum International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 124.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011140199/9.

(110162700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Cara Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 121.314.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 octobre 2011 que, Monsieur Michel Schaeffer, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé commissaire aux comptes, pour terminer le mandat de Monsieur Pierre Schmit, démissionnaire.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011140200/15.

(110162616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Cedrat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 130.075.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011140201/9.

(110162213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Happy Family S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 149.190.

Suite à la cession de parts sociales intervenue en date du 7 octobre 2011 entre Theban Investments Limited, ayant son siège social au 24, de Castro Street, BV1- TO 01 Road Town Tortola, Iles Vierges Britanniques enregistrée sous le numéro d'immatriculation 1041242 au Registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques et la société RAYLAND HILL S.A., ayant son siège social à Panama, République de Panama, P.H. Proconsa II Building, Beatriz M. De Cabal Street, enregistrée sous le numéro 075782 au Registre Public de Panama, les 12 5 parts sociales de la société HAPPY FAMILY S.à r.l. sont désormais détenues comme suit:

- RAYLAND HILL S.A. est l'associé unique de la société HAPPY FAMILY S.à r.l. à compter du 7 octobre 2011 et détient les 125 parts sociales de la société HAPPY FAMILY S.à r.l..

Luxembourg, le 12 octobre 2011.
La société HAPPY FAMILY S.à r.l.
Représentée par ses gérants
Paul Bleser / Franz Bondy
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011140867/21.

(110163298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

CFFI Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 28.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 106.155.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140204/10.

(110162522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Challenge III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 149.814.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011140205/10.

(110162640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Choron Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 102.190.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 22 septembre 2011

Siège social

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 12, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg au 2bis, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2011140208/14.

(110162526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Citio Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 130.962.

—
EXTRAIT

En date du 15 juillet 2011, M. Vincenzo Costanzelli a démissionné de son poste de gérant.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140209/12.

(110162152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Clairimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 52.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011140211/10.

(110162223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Clarenville CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 86.222.

Les comptes annuels au 3 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2011140212/13.

(110162183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Clorane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 93.250.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/10/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011140213/10.

(110162449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Interspazio Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 64.430.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 10 octobre 2011

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016:

- Monsieur Gianguido CALIGARIS, administrateur de sociétés, demeurant Via Motta, 25 à Mendrisio (Suisse), Administrateur-Délégué;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg;

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140891/21.

(110162914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Codic Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 58.352.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Fiduciaire Probitas, Société à responsabilité limitée informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 23 janvier 2004 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Société domiciliée:

- CODIC LUXEMBOURG S.A.
- Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58.352
- Dont le siège social sis au 146, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation

Agent domiciliataire:

Fiduciaire Probitas, Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 146, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, et ce avec effet au 27 Septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011140216/17.

(110162330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Cogeflux, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 25, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 104.827.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011140217/10.

(110162182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Portland International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.385.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 26 septembre 2011

1. Monsieur Jonathan LEPAGE a démissionné de son mandat de gérant B.
2. Madame Audrey THONUS a démissionné de son mandat de gérante B.
3. Madame Anna Carolina RAMOS BRENDA, administrateur de sociétés, née dans la ville et l'État de Sao Paulo (Brésil), le 26 juin 1977, demeurant professionnellement à BR-04551-080, rua Funchal no. 263, 16ème étage, São Paulo (Brésil), a été nommée comme gérante A pour une durée illimitée, en remplacement du gérant A décédé, Monsieur Dirceu GAMELLA.
4. Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée illimitée.
5. Monsieur Emanuele GRIPPO, administrateur de sociétés, né à Bassano del Grappa (Italie), le 3 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée illimitée.

1. Veuillez noter que la société Agrocomercial Triunfo Ltda, en sa qualité d'associée, est désormais domiciliée à l'adresse suivante:

BR-17204-220 – Jaú – Etat de São Paulo (Brésil)- km 06, Estrada Jaú, Dois Córregos

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Pour extrait et avis sincère et conforme

Pour PORTLAND INTERNATIONAL FINANCE S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011141040/27.

(110163274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Comma-Lux Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 116.057.

Les comptes au 31.12.2010 de la société COMMA-LUX SOPARFI S.A. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011140218/13.

(110162731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Crimson S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 79.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140221/10.

(110162663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Danieli Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 33.512.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.456.

EXTRAIT

En date du 15 juillet 2011, M. Vincenzo Costanzelli a démissionné de son poste de gérant A.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140223/12.

(110162163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Indian Fund S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.871.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 19 Septembre 2011 et a adopté les résolutions suivantes:

L'Assemblée:

- note la démission de M. Pankaj Bhansali en date du 5 novembre 2010
- élit M. Gary Pitts (demeurant professionnellement au 100 Cannon Street, London, EC4N 6EU) sous réserve de l'approbation de la CSSF.
- renouvelle les mandats de M. Heinrich Adami, et M. Jörg Kopp pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2012.

L'Assemblée reconduit le mandat de PricewaterhouseCoopers Sàrl (400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg) jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2012.

Référence de publication: 2011140329/19.

(110162507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Den Daimerléck, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8383 Koerich, 21B, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 50.115.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011140226/10.

(110162329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Der Augenoptiker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6677 Merttert, 2, rue Sandkaul.

R.C.S. Luxembourg B 86.008.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B. P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011140227/15.

(110162598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Delphimmo, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 143.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011140228/10.

(110162356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Carruzzi Cars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1363 Howald, 6, rue du Couvent.

R.C.S. Luxembourg B 122.681.

Il résulte des décisions prises par l'associée unique en date du 16 septembre 2011, les résolutions suivantes:

- la composition du capital social est dorénavant la suivante:

Monsieur BULIGA COSMIN Victor 100 parts sociales

1 AP7 decembrie 1918

RO-207591 TIRGU JIU

- Monsieur Boyan LAZAROV, né le 15 octobre 1968 à Plovdiv (Bulgarie) demeurant au 6, rue du Couvent L-1363 Howald démissionne de son mandat de gérant.

- Monsieur BULIGA COSMIN Victor né le 1^{er} mars 1979 à TIRGU JIU (Roumanie) demeurant 1AP7 rue 1 decembrie 1918 à 207591 TIRGU JIU (Roumanie) est nommé pour une durée indéterminée gérant de la société. Vis-à-vis des tiers la société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-Howald, le 16 septembre 2011.

Monsieur Boyan LAZAROV.

Référence de publication: 2011140612/19.

(110162746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

DKMT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Hirebuesch.
R.C.S. Luxembourg B 131.355.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-8308 Capellen, le 12 octobre 2011.

Monsieur Devos Damien

Gérant

Référence de publication: 2011140235/12.

(110162599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

DOMINGUES Joaquim, Pose de Carrelages Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4520 Niedercorn, Cité Mathendall.
R.C.S. Luxembourg B 79.417.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011140236/10.

(110162272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

D2 Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 115.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011140238/10.

(110162238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

PhotoTechLuxco 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 163.216.

Extrait des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 6 octobre 2011

Monsieur Jean-Louis Camuzat, employé privé, né le 1^{er} septembre 1963 à Fontenay-Aux-Roses (France), ayant son adresse professionnelle au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet immédiat et pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Simon Barnes
- Christophe Munsch
- Thibault Basquin
- Yann Chareton
- Jean-Louis Camuzat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PhotoTechLuxco 2 S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011140653/22.

(110162692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

E & J Coiffure S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2723 Howald, 2, rue Eugène Welter.

R.C.S. Luxembourg B 140.843.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011140239/9.

(110162539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

E.V.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 7, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 32.709.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B. P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011140240/15.

(110162578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Eni International N.A. N.V. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 94.134.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 19 septembre 2011

1. Monsieur Franco POLO a démissionné de son mandat de gérant.

2. Monsieur Philip HEMMENS, administrateur de sociétés, né à Bridgewater (Royaume-Uni), le 29 octobre 1953, demeurant professionnellement à 10 Ebury Bridge Road, Londres SW1W 8PZ, (Royaume-Uni), a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Eni International N.A. N.V. S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011140243/16.

(110162684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

GSO Luxembourg Offshore Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 116.892.

Extrait des résolutions écrites daté du 10 August 2011

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de M. Aidan Foley à fonction de gérant de catégorie B avec effet au 10 août 2011.

- De nommer Agnes Csorgo, né le 27 juillet 1978 à Hatvan, Hongrie, demeurant au 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg à la fonction de gérant de catégorie B avec effet au 10 août 2011 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.10.2011.

Référence de publication: 2011140298/14.

(110162542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.
